

L'Acte que l'on vient de rapporter a eu l'ap-
plaudissement de la Cour, de la Noblesse & du
public, à cause de l'estime & de l'affection que
ces trois Princes se sont acquis par les qualités
les plus propres à se captiver l'une & l'autre.
C'est donc moins un tribut qu'on rend à leur
naissance, qu'il n'est dû à leur mérite person-
nel. Aussi ne peut-on rien ajouter à l'excel-
lente éducation qu'ils ont reçûe en premier lieu
sous les auspices du feu Père Gaspard, auquel
le Roi Jean V. avoit confié ce dépôt. On sait
que ce Religieux, fort estimé du feu Roi, a
rempli pendant plusieurs années les fonctions de
premier Ministre, sans en avoir le titre. Après
sa mort ils ont été sous la direction de Don
Paulo da Annunciacam, Chanoine Régulier de
l'Ordre de St. Augustin, qui a achevé de culti-
ver les heureux commencemens de leur édu-
cation.

Les arrangemens qui viennent d'être pris à ce
sujet ont aussi été communiqués aux Ministres
étrangers résidens auprès de cette Cour, de
même qu'aux Ministres du Roi dans les Cours
étrangères.

Depuis cette légitimation déclarée des trois
fils naturels du feu Roi Jean V., ils ont paru à la
Cour, & l'on a réglé l'apanage pour leur entretien.

E S P A G N E.

Dans une nouvelle conférence qu'eut le Che-
valier Keene, Ambassadeur d'Angleterre, dans
les premiers jours de Février, avec les Ministres
du Roi, il leur exposa le sujet des contestations
entre la Cour de *Londres* & celle de *France*, ainsi
que l'inutilité des tentatives qui avoient été
mises